

Portant nomination de Responsables au
Ministère de la Fonction Publique et
de la Réforme Administrative.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- VU le Décret N° 92-36 du 17 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- SUR proposition du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 Mai 1993.

DECRETE :

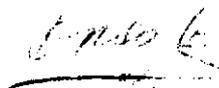
Article 1er. - Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative :

- Conseillers Techniques : Messieurs - ADJAHOUTONON CODJO
Sylvestre et
- ZOHOUN Bertin
- Directeur de la Formation
Professionnelle des Examens
et Concours (DI.FO.PEC): Monsieur GANDONOU S. Jérémie.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 3 Juin 1993

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



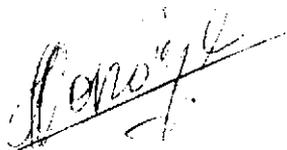
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Le Ministre de la Fonction
Publique et de la Réforme
Administrative,



Antoine Alabi GBEGAN

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MF 4 MFPRA 4 AUTRES MINIS-
TERES 17 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAA-DLC 3 GCONB-INSAE-
DCCT 3 IGAA-CSM-DP 3 UNB-FASJEP_ENA 3 INTERESSES 3 JO. 1.-